

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUIN 2018

L'An deux mille dix huit

Le Six Juin, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2018

PRESENTS : FROMENT R., ROBIN A., FAUCHER M., SEGUI H., MAROUSSIE G., GROLLEAU D., BOBINEAU P., MASSIOT J., BOURNEL P. ARCHAMBAUD M.

ABSENTS : MASSIOT J. (excusé), CHARLE L.

Pouvoir de Mr MASSIOT Joel à Mr BOURNEL Paul

Secrétaire de séance : Mr GROLLEAU Denis

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 12 Avril 2018
- PLU
- Décision modificative du budget communal pour l'intégration de la vente de la zone artisanale à la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral
- Tarifs cantine et garderie périscolaire pour la rentrée 2018/2019
- Tarif pour l'utilisation du Préau situé sur l'aire de loisirs (fête privée)
- Programme de stabilisation des berges – Année 2018
- Devis de Maîtrise d'œuvre, Aménagement de la Rue de la Voie
- Devis de Maîtrise d'œuvre, Agrandissement de la Garderie Périscolaire
- Convention groupement de commande de Voirie
- Assurance :
 - o Paiement Assurance Voiture et tracteur
 - o Remboursement Sinistre Panneau de vitesse, Rue du Moulin Neuf
- Convention Effacement de réseaux Sydev
- Convention Educateur Sportif, rentrée scolaire 2018/2019
- Logement communal au 2 bis, Rue de la Voie
- Approbation du second rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2018
- Label Hébergement Gîte de Pêche
- Adhésion au Centre Départemental de Gestion pour médiation préalable obligatoire (conflit avec les agents)
- Bail entre la Commune et la Société Orange, implantation de l'antenne relai au lieu-dit « La Vigne des Ormeaux »
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande aux membres présents l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

- Vente d'un lot dans le lotissement de la Passerelle

Le Conseil Municipal,

- est informé que l'enquête publique relative au :
 - o L'approbation du zonage d'Assainissement de la Commune
 - o Au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune

s'est déroulée du 26 Mars au 27 avril 2018 inclus.

- vote les tarifs de la cantine communale et de la garderie périscolaire pour la rentrée scolaire 2018/2019 :

Une augmentation des tarifs de 2.5 % environ, a été proposée sur les tarifs de la cantine :

o Tarifs des repas :

- o Famille de 1 et 2 enfants : 3.10 €
- o Famille de 3 enfants : 2.80 €
- o Adultes : 5.20 €

o Tarifs garderie périscolaire :

- o enfants de moins de 6 ans : 3.00 € de l'heure (pas d'augmentation)
1.50 € la demi-heure (pas d'augmentation)
- o Forfait matin : 1.50 € (diminution)
- o Forfait soir : 2.35 € (pas d'augmentation)
- o Forfait journée : 3.10 € (diminution)

- vote un forfait location pour l'Aire de loisirs, Rue de la Fontaine au Clain, pour les réceptions et fêtes familiales :

- o Forfait location : 30.00 € par jour d'utilisation.
- o Le locataire devra fournir une attestation d'assurance
- o Autorisation d'Utiliser des barbecues électriques ou gaz uniquement.

- vote la décision Modificative Budget Communal :

Intitulé	Dépense Article	Montant	Recette Article	Montant
Résultats antérieurs reportés			002	50 169.42
Virement de la section d'investissement 042	023	- 22 099.87		
Vente de terrains aménagés			7015	74 502.50
Variation des stocks 042	71355	79 335.25		
Produit des cessions d'immobilisation			775	- 67 436.54
Total Fonctionnement		57 235.38		57 235.38
Solde d'exécution section investissement			001	- 55 382.38
Virement de la section de fonctionnement 040			021	- 22 099.87
Bâtiments et installations	204172 Opération 195	1 853.00		
Terrains aménagés 040			3555	79 335.25
TOTAL Investissement		1 853.00		1 853.00

- accepte de participer financièrement aux travaux de pieutage (du lieudit Les Bardettes jusqu'aux Petites Bardettes) , pour un montant de 15 000.00 €

- de régler au Sydev la somme de 3022.71 euros (réparation du panneau indicateur de vitesse), dédommagement de la société d'assurance AREAS d'un montant de 2 196.04 euros.
- accepte l'effacement de réseaux de la Rue de la Voie (tranche1) d'un montant de 5 908.00 €
- décide de retenir Mme RAVAUX Valérie, Maître d'œuvre concernant le projet d'agrandissement de la Garderie périscolaire
- décide de retenir l'entreprise Aménagement Ingénierie VRD de Fontenay Le Comte concernant le projet d'aménagement de la Rue de La Voie
- autorise Monsieur Le Maire à signer le groupement de commande pour le gros entretien des voiries de l'année 2018 constitué entre les communes de :
 - o Vouillé les Marais
 - o Nalliers
 - o Champagné-les-Marais
 - o Le Gué de Velluire
 - o La Taillée
 - o Moreilles
 - o Sainte Radegonde-des-Noyers
- autorise Monsieur Le Maire à payer le contrat d'assurance pour le véhicule Renault express d'un montant de 494.00 €
- Autorise Monsieur Le Maire à faire assurer le tracteur Neuf John Deere à la Société d'assurance AREAS
- autorise Monsieur Le Maire à signer avec l'Association FC2 Sud Vendée une convention pour l'intervention de deux éducateurs sportifs le vendredi à l'Ecole Publique
- est informé que le logement communal au 2Bis Rue de la Voie va être libéré le 24 Juin 2018
- approuve par 6 pour, 2 voix et 3 abstentions, le premier rapport de la Commission locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) pour la GEMAPI au titre de l'année 2018
- approuve par 11 voix pour, le second rapport de la Commission locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) au titre de l'année 2018.
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'engagement avec la Fédération Départementale de la pêche, pour le label Gîtes de Pêche
- autorise Monsieur Le maire à signer le processus de médiation préalable avec le Centre Départemental de Gestion, en matière de litiges de la Fonction Publique
- accepte l'emplacement de l'antenne relais mobile orange, dans la zone artisanale
- accepte la vente du lot n° 33 dans le lotissement de La Passerelle
- questions diverses